

Savez-vous ce que font vos voisins? Renforcement du cadre législatif sur l'IA au Canada et aux États-Unis

Croissance | Protection | Exploitation | Financement

Août 2023

Les appels à une meilleure réglementation de l'intelligence artificielle (IA), qui connaît un essor fulgurant, se multiplient. Si l'on s'entend généralement sur la nécessité d'adopter des lois et des règlements exhaustifs et coordonnés, il reste à voir de quelle façon ces derniers seront élaborés. Au moment de la rédaction du présent document, on comptait plus de 800 initiatives stratégiques en matière d'IA dans 69 pays. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de ce que l'on observe au Canada et aux États-Unis, ainsi que les principaux points à retenir pour les entreprises qui cherchent à gérer les risques que soulève l'IA.

Canada

Le Canada dispose actuellement de plusieurs lois et règlements régissant les différents aspects de l'IA, et plusieurs autres sont en cours de développement :

Lois et règlements en vigueur

- **Loi 25 du Québec** : En vertu de cette loi, qui entrera en vigueur en septembre 2023, les organisations devront notamment faire preuve de transparence et informer la personne concernée lorsqu'elle fait l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé de ses renseignements personnels. De plus, les organisations devront donner l'occasion à la personne concernée de présenter ses observations à un membre de leur personnel en mesure de réviser cette décision. C'est la Commission d'accès à l'information du Québec qui sera chargée d'appliquer la Loi 25, en vertu de laquelle elle pourra imposer des sanctions

administratives pécuniaires pouvant atteindre 10 millions \$ CA ou 2% du chiffre d'affaires mondial de l'exercice financier précédent, si ce dernier montant est plus élevé.

- **Directive fédérale sur la prise de décisions automatisée** : Cette directive du gouvernement du Canada oblige toutes les institutions fédérales auxquelles elle s'applique à procéder à une évaluation de l'incidence algorithmique avant la production de tout système décisionnel automatisé. Elle fixe également des exigences en matière de transparence et d'assurance qualité, et exige que les institutions fédérales visées offrent un accès à des voies de recours pour contester toute prise de décision administrative automatisée. Les organisations qui souhaitent fournir des services ou des produits de prise de décisions automatisée au gouvernement du Canada doivent également se conformer à la directive.

Lois et règlements proposés

- **Modifications proposées à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques** : Le projet de loi C-27 propose de modifier des dispositions relatives aux renseignements personnels dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* du Canada. Les changements proposés obligeront les entreprises à faire preuve de transparence lorsqu'elles ont recours à des systèmes décisionnels automatisés, même lorsque ces derniers ne visent qu'à « aider » les décideurs humains.
- **Loi sur l'intelligence artificielle et les données (LIAD)** : En juin 2022, le gouvernement du Canada a déposé la LIAD dans le cadre du projet de loi C-27. Si elle est adoptée, la LIAD obligera les organisations à mettre en œuvre des pratiques de gestion et d'atténuation des risques liés à l'utilisation de l'IA, imposera des obligations de transparence quant à l'utilisation de l'IA et exigera la présentation de rapports aux organismes de réglementation.

États-Unis

Aux États-Unis, le gouvernement fédéral, les organismes fédéraux, le Congrès et les gouvernements des États cherchent à encadrer le développement et le déploiement de l'IA, leurs efforts formant une mosaïque complexe de lois, de politiques et de règlements.

***La plupart des noms des lois et des organismes américains n'ont pas de traduction officielle en français. Les noms français présentés entre parenthèses après les noms anglais sont fournis à titre indicatif seulement.*

Gouvernement fédéral des États-Unis

Aux États-Unis, les premiers signes d'une stratégie fédérale en matière d'IA sont apparus sous l'administration Obama, notamment la publication en octobre 2016 d'un rapport du National Science and Technology Council (*Conseil national des sciences et de la technologie*) intitulé *Preparing for the Future of Artificial Intelligence (Préparer l'avenir de l'intelligence artificielle)*. Les stratégies fédérales et les cadres de gouvernance proposés en matière d'IA ont considérablement évolué depuis :

- L'administration Obama a publié le National Artificial Intelligence Research and Development Strategic Plan (*Plan stratégique national relatif à la recherche et au développement en matière d'intelligence artificielle*), qui a été mis à jour en 2019 et en 2023.
- L'administration Trump a signé le décret présidentiel 13859, intitulé *Maintaining American Leadership in Artificial Intelligence (Maintenir le leadership américain en matière d'intelligence artificielle)*.
- En octobre 2022, l'Office of Science and Technology Policy (*Bureau de la politique des sciences et de la technologie*) de l'administration Biden a publié le *Blueprint for an AI Bill of Rights (Projet de plan directeur pour une charte des droits de l'intelligence artificielle)*, qui énonce cinq principes pour guider la conception, l'utilisation et le déploiement de systèmes automatisés. Ces principes sont : (1) la création de systèmes d'IA sûrs et efficaces; (2) la protection contre la discrimination algorithmique; (3) le renforcement de la confidentialité des données; (4) des délais de préavis raisonnables et une garantie de transparence; et (5) l'évaluation de solutions de rechange nécessitant une intervention humaine.
- En février 2023, la Maison-Blanche a signé un décret exigeant des organismes fédéraux qu'ils éliminent les biais algorithmiques dans la conception et l'utilisation de l'IA afin de protéger le public contre toute forme de discrimination.
- En mai 2023, l'Office of Science and Technology Policy (*Bureau de la politique des sciences et de la technologie*) de la Maison-Blanche a publié une demande de renseignements visant à recueillir les commentaires du public sur les mesures d'atténuation des risques liés à l'IA, la protection des droits et de la sécurité des personnes et l'exploitation de l'IA pour améliorer la qualité de vie des gens.
- Le 4 mai 2023, la Maison-Blanche a tenu une réunion avec des chefs de la direction de sociétés d'IA et a annoncé de nouvelles mesures visant à promouvoir l'innovation responsable dans ce domaine. Ces mesures comprennent des investissements accrus dans la recherche

et le développement en IA, des évaluations publiques des systèmes d'IA générative existants et l'adoption de politiques visant à s'assurer que le gouvernement fédéral gère les risques liés à l'IA et saisisse les possibilités qu'elle offre.

- En juin 2023, le président Joe Biden a publié une déclaration, dans laquelle on peut lire : [traduction libre] « Mon administration est déterminée à protéger les droits et la sécurité des citoyens américains, à garantir la sécurité des renseignements personnels, à lutter contre les préjugés et la désinformation, et à veiller à ce que les systèmes d'IA soient sûrs avant leur déploiement. »

Organismes fédéraux américains

Les organismes fédéraux ont eux aussi pris diverses mesures pour encadrer le développement et le déploiement de l'IA :

- En avril 2022, l'AI Intelligence and Technology Office (*Bureau de l'intelligence artificielle et de la technologie*) du Département de l'Énergie a publié, en collaboration avec le National Institute of Standards and Technology (NIST) (*Institut national des normes et de la technologie*) et l'AI Advancement Council (*Conseil pour l'avancement de l'IA*), l'AI Risk Management Playbook (*Manuel de gestion des risques liés à l'intelligence artificielle*).
- En mai 2022, l'Equal Employment Opportunity Commission (EEOC) (*Commission de l'égalité d'accès à l'emploi*) et le Département de la Justice (DoJ) des États-Unis ont publié un guide qui énonce leur position et leurs recommandations concernant l'utilisation de l'IA par les employeurs et l'application de l'*Americans with Disabilities Act* (*Loi sur les Américains handicapés*).
- En 2022 et 2023, l'US Patent and Trademark Office (*Office américain des brevets et des marques*) du Département du Commerce a créé une page Web et un groupe sur l'IA et les technologies émergentes en anglais, afin d'étudier l'incidence de l'IA sur l'examen des brevets et des marques.

- En janvier 2023, le NIST du Département du Commerce a publié un cadre de gestion des risques liés à l'IA (en anglais) pour aider les organisations à mieux contrer les menaces liées à l'IA.
- En avril 2023, la National Telecommunications and Information Administration (*Administration nationale des télécommunications et de l'information*) du Département du Commerce a lancé un appel à commentaires en anglais afin d'orienter le gouvernement fédéral dans l'élaboration d'un ensemble de règlements pour atténuer les risques et saisir les occasions liés à l'IA.
- Le 25 avril 2023, le DoJ, l'EEOC, la Federal Trade Commission (FTC) (*Commission fédérale du commerce*) et le Consumer Financial Protection Bureau (CFPB) (*Bureau de protection des consommateurs de produits financiers*) ont publié une déclaration conjointe en anglais sur les efforts qu'ils déploient afin de réglementer l'utilisation de l'IA par l'entremise des autorités juridiques existantes en vertu de la *Civil Rights Act of 1964*, de la *FTC Act* et d'autres lois fédérales.
- Depuis 2020, la FTC fournit régulièrement des conseils sur les outils d'IA et se concentre sur l'examen de l'utilisation de l'IA générative, qui peut amener des personnes à prendre des décisions préjudiciables. Plus récemment, la FTC a lancé une enquête sur OpenAI et a publiquement discuté des risques liés à l'IA et de leur incidence sur la confiance des consommateurs en anglais.

Congrès des États-Unis

Au cours des dernières années, le Congrès a proposé plusieurs mesures visant à s'attaquer aux problèmes que l'IA soulève dans plusieurs secteurs. Aucune des propositions ci-dessus n'a été adoptée à ce jour :

- S. 3572 : L'*Algorithmic Accountability Act of 2022* (*Loi sur la responsabilité en matière d'algorithmes de 2022*) autoriserait la Federal Trade Commission (FTC) (*Commission fédérale du commerce*) à exiger que les sociétés sous sa compétence évaluent les problèmes de discrimination et d'exclusion générés par les algorithmes et prennent des mesures pour y remédier.

- HR 3611 : *L'Algorithmic Justice and Online Platform Transparency Act (Loi sur la justice algorithmique et la transparence de la plateforme en ligne)* rendrait illégale l'utilisation de l'IA sur une plateforme en ligne de manière à priver une personne de droits en vertu de la *Civil Rights Act de 1964*.
- HR 3044 : *La REAL Political Advertisements Act (Loi sur les vraies publicités politiques)* modifierait la *Federal Election Campaign Act of 1971* afin d'accroître la transparence et la reddition de comptes concernant l'utilisation de l'IA générative dans les publicités politiques.
- HR 0066 : Encourage le Congrès à réglementer l'IA de manière sécuritaire et éthique.
- S. 262, la *Stop Spying Bosses Act (Loi pour empêcher l'espionnage par les employeurs)*, interdirait aux employeurs d'exercer une surveillance en milieu de travail au moyen de systèmes décisionnels automatisés.
- HR 8152, l'*American Data Privacy and Protection Act (Loi américaine sur la protection et la confidentialité des données)*, exigerait des évaluations des impacts de l'utilisation des systèmes d'IA s'ils sont utilisés d'une manière qui pose un risque de préjudice important pour une personne ou un groupe de personnes.
- S.2024, la *Filter Bubble Transparency Act (Loi sur la transparence des bulles de filtre)*, imposerait de nouvelles exigences aux plateformes qui utilisent des « systèmes de classement algorithmique », y compris les processus de calcul dérivés de l'IA.
- S. 3195, la *Consumer Online Privacy Rights Act (Loi sur la protection des renseignements personnels en ligne des consommateurs)*, régirait la « prise de décisions algorithmique », entre autres questions liées à l'IA.
- Le 16 mai 2023, le sous-comité sur la protection des renseignements personnels, la technologie et le droit du Comité sénatorial et le comité de la sécurité intérieure et des affaires gouvernementales du Sénat ont tenu des audiences publiques pour discuter des questions d'IA.

- En juin 2023, le sénateur Charles Schumer (DNY) a annoncé la création du SAFE Innovation Framework (*cadre sur l'innovation sûre*) pour aider le Congrès à élaborer des règlements sur l'IA. Dans le cadre de ce processus, le Sénat invitera des experts en IA à organiser une série de forums afin de concevoir une approche unique en matière d'élaboration de lois sur l'IA.

États américains

Les législateurs de plusieurs États américains ont adopté des lois et déposé des projets de loi visant à réglementer divers aspects de l'IA.

- **Californie** : La *Bolstering Online Transparency Act* de la Californie, qui est entrée en vigueur en 2019, oblige toute personne ou entité qui utilise un agent conversationnel (communément appelé robot de clavardage ou chatbot) pour vendre un produit ou un service ou influencer un électeur à révéler aux interlocuteurs de leurs agents conversationnels qu'ils dialoguent avec une machine. La *Consumer Privacy Act* de la Californie, telle qu'elle a été modifiée par la *Privacy Rights Act* de la Californie, traite également de questions de prise de décisions automatisée et de profilage.
- **Connecticut** : La *Privacy Act* du Connecticut, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023, accorde aux consommateurs du Connecticut le droit de se retirer du profilage si celui-ci est le fruit d'une prise de décisions automatisée qui entraîne des effets juridiques ou d'autres effets similaires importants.
- **Colorado** : En 2021, le Colorado a adopté la *Protecting Consumers from Unfair Discrimination in Insurance Practices Act*, qui interdit aux entreprises du secteur de l'assurance d'utiliser des algorithmes et des modèles prédictifs qui entraînent une discrimination injuste fondée sur la race, le sexe, l'orientation sexuelle et d'autres facteurs. La *Privacy Act* du Colorado, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023, accorde aux consommateurs du Colorado le droit de se retirer du profilage lorsque celui-ci est le fruit d'une prise de décision automatisée qui entraîne des effets juridiques ou d'autres effets similaires importants.

- **District de Columbia** : Le projet de loi B114, la *Stop Discrimination by Algorithms Act of 2023*, interdirait l'utilisation d'algorithmes qui prennent des décisions fondées sur des caractéristiques personnelles protégées.
- **Illinois** : En 2019, l'*AI Video Interview Act* de l'Illinois est devenue la première loi d'un État à imposer des restrictions sur l'utilisation de l'IA dans le cadre des processus d'embauche. Cette loi exige que les employeurs concernés fournissent un avis et des explications et obtiennent un consentement relativement à l'utilisation de l'IA lors des entrevues.
- **Indiana** : La *Consumer Data Protection Act de l'Indiana*, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026, établit des règles pour le profilage et la prise de décisions automatisée.
- **Maine** : La *Data Privacy and Protection Act* est un projet de loi qui a été présenté en mai 2023 et qui imposerait des restrictions précises sur l'utilisation et le déploiement d'algorithmes, y compris l'obligation d'effectuer des évaluations des risques.
- **Maryland** : HB 1202, qui entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2023, interdira aux employeurs d'utiliser des services de reconnaissance faciale dans le but de créer un modèle facial pendant l'entrevue préalable à l'emploi d'un candidat, à moins que l'employeur n'obtienne un consentement exprès.
- **Massachusetts** : Le Massachusetts a plusieurs projets de loi en attente qui auraient une incidence sur l'IA. Les projets de loi *Massachusetts Data Privacy Protection Act* et *Massachusetts Information Privacy and Security Act* auraient tous deux une incidence sur la prise de décisions automatisée et imposeraient des évaluations des impacts lorsqu'on utilise des « algorithmes » couverts. Le projet de loi H1873 obligerait les employeurs à prévenir les employés et les entrepreneurs indépendants de l'utilisation d'un système décisionnel automatisé et à leur donner le droit de demander certains renseignements sur cette utilisation. Le projet de loi SB31 exigerait que toute entreprise qui exploite un modèle d'IA générative à grande échelle se conforme à certaines normes d'exploitation à titre de mesures de sécurité raisonnables, et mène des évaluations régulières des risques.
- **Montana** : La *Consumer Data Privacy Act* du Montana entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2024. Elle établit des règles concernant le profilage et la prise de décisions automatisée.
- **New Jersey** : Le projet de loi A4909 régulerait l'utilisation d'outils automatisés dans le cadre de la prise de décisions d'embauche. A537 exigerait qu'un assureur automobile utilisant un système de souscription automatisé ou prédictif fournisse annuellement de la documentation et des analyses au Département des Services bancaires et de l'Assurance afin de prévenir les résultats discriminatoires fondés sur une caractéristique protégée. Le projet de loi S1402 interdirait aux systèmes décisionnels automatisés de faire preuve de discrimination à l'égard des personnes en fonction d'une catégorie protégée en ce qui concerne l'obtention de produits financiers, de produits d'assurance ou de soins de santé.
- **New York** : La Ville de New York a adopté la première loi aux États-Unis obligeant les employeurs à effectuer des vérifications de partialité à l'égard des outils d'IA utilisés pour prendre des décisions en matière d'emploi. L'État de New York a également déposé le projet de loi *New York Privacy Act*, qui exigerait la communication de certaines informations concernant la prise de décisions automatisée.
- **Pennsylvanie** : Le projet de loi HB49 imposerait au Département d'État d'établir un registre des entreprises utilisant des systèmes d'IA.
- **Rhode Island** : Le projet de loi SB146 interdirait certaines utilisations des systèmes décisionnels automatisés et des opérations algorithmiques en lien avec les terminaux de vidéo-loterie et les applications de paris sportifs.

- **Caroline du Sud** : Le projet de loi SB404 interdirait à tout exploitant d'un site Web ou d'un autre service en ligne d'utiliser un système décisionnel automatisé pour le placement de contenu, les publications, les annonces ou les offres de produits pour les utilisateurs de moins de 18 ans.
- **Tennessee** : La *Tennessee Information Protection Act* entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2025. Elle obligera les entreprises à procéder à des évaluations des répercussions sur les données associées à certains types de profilage qui peuvent impliquer une prise de décision automatisée.
- **Texas** : La *Texas Data Privacy and Security Act* entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2024. Cette loi permettra entre autres aux résidents du Texas de se retirer du profilage effectué au moyen de systèmes de décisions automatisés.
- **Vermont** : Le projet de loi H114 limiterait la surveillance électronique des employés et l'utilisation de systèmes décisionnels automatisés pour la prise de décisions liées à l'emploi.
- **Virginie** : La *Virginia Consumer Data Protection Act* est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Cette loi établit entre autres le droit de se retirer du profilage effectué au moyen de systèmes de décisions automatisés.

Prochaines étapes

Indépendamment du cadre législatif ou réglementaire mis en place, les autorités de réglementation et les parties prenantes aux États-Unis et au Canada commencent à s'unir autour d'une approche unique pour régir l'IA : exiger des organisations qu'elles en fassent une utilisation « responsable ».

Bien qu'il n'existe pas de définition unique de l'IA « responsable », certains principes commencent à émerger. Ces principes peuvent généralement être résumés comme suit : (1) valide, fiable et robuste; (2) sûr, sécuritaire et résilient; (3) transparent, explicable et interprétable; et (4) amélioration de la protection des renseignements personnels et équité.

Nous présentons ci-dessous les principales caractéristiques de ces principes et expliquons comment Dentons peut aider votre organisation à se baser sur ces principes pour établir un cadre de gestion des risques rigoureux en matière d'IA afin d'atténuer les risques et de maximiser les possibilités lorsqu'elles tirent parti de l'IA générative ou d'autres systèmes d'IA.

Principes de l'IA responsable

Principe 1 – Valide, fiable et robuste

On entend par **valide** la confirmation, étayée par des preuves objectives, que les exigences relatives à une utilisation ou à une application particulière du système d'IA sont remplies. On entend par **fiable** la capacité d'un système d'IA à fonctionner conformément aux attentes, sans défaillance, durant une période donnée et dans des conditions données. On entend par **robuste** la capacité d'un système d'IA à maintenir son niveau de performance dans toutes sortes de circonstances.

Principe 2 – Sûr, sécuritaire et résilient

Les systèmes d'IA devraient être **sûrs** : ils ne devraient pas créer de situations mettant en péril la vie humaine, la santé, les biens ou l'environnement. Les systèmes d'IA doivent aussi être **résilients** et **sécuritaires**, c'est-à-dire capables de faire face à des événements indésirables imprévus ou à des changements inattendus dans leur environnement ou leur utilisation. Pour cela, ils doivent comporter des mesures de sécurité visant à contrer les menaces et les problèmes. Parmi les problèmes fréquents associés aux systèmes d'IA, on peut citer la contamination des données, l'exfiltration des modèles, la compromission des données de formation ou d'autres vulnérabilités des points d'accès de l'IA.

Principe 3 – Transparent, explicable et interprétable

On entend par **transparent** la mesure dans laquelle les personnes concernées peuvent savoir ce qui s'est produit au sein du système d'IA et obtenir des renseignements sur la façon dont les résultats ont été obtenus. Cela peut inclure la communication de renseignements sur les décisions de conception du système d'IA, les données de formation, la structure du système, les utilisations prévues, le plan de déploiement, les options de prise de décision pour les utilisateurs finaux, ainsi que les résultats défavorables potentiels. On entend par **explicable** la représentation des fonctions d'un système d'IA et par **interprétable** la compréhension des résultats produits par le système d'IA dans le contexte de son objectif fonctionnel. En d'autres termes, la transparence explique « ce qui s'est passé » au sein du système d'IA, l'explicabilité, « comment » une décision a été prise et l'interprétabilité, « pourquoi » une décision a été prise.

Principe 4 – Amélioration de la protection des renseignements personnels et équité

Les valeurs qui renforcent la **protection des renseignements personnels**, telles que l'anonymat, la confidentialité et l'intégrité, devraient être intégrées aux systèmes d'IA tout au long de leur cycle de vie. Il convient également de considérer l'utilisation de technologies favorisant la protection de la vie privée pour l'IA, ainsi que l'application de principes de minimisation des données tels que la dépersonnalisation et l'agrégation pour certains résultats de modèles. L'**équité** en matière d'IA englobe les préoccupations liées à l'égalité et à l'équité. Les normes d'équité peuvent être complexes et difficiles à définir, et la détermination d'un seuil acceptable de ce qui est équitable dépend du contexte propre à chaque organisation. Toutefois, au minimum, le système d'IA ne devrait pas entraîner de discrimination interdite par les lois applicables.

Prochaines étapes

Voici les étapes que nous vous recommandons de suivre si vous souhaitez élaborer un cadre de gestion des risques liés à l'IA qui repose sur les principes susmentionnés (ou d'autres que vous jugez bons pour votre organisation) :

Orientation et supervision	<ul style="list-style-type: none">• Mettre sur pied un comité ou un groupe interfonctionnel qui sera chargé d'élaborer des principes d'IA responsable et des structures de gouvernance.• Conseiller l'organisation au sujet de la gestion des risques liés à l'IA et à la mise en œuvre des principes d'IA responsable et faire de la sensibilisation à l'échelle de l'entreprise à l'égard de l'approche en matière d'IA responsable.
-----------------------------------	---

<p>Politiques et procédures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et adopter un ensemble de principes d'IA responsable. Chaque organisation doit établir ses propres principes et les décrire dans une politique écrite. • Élaborer et adopter des politiques sur les utilisations acceptables pour encadrer l'utilisation immédiate d'outils d'IA par les parties prenantes qui peuvent présenter un risque direct, et pour faciliter les occasions immédiates. Dentons Canada a mis au point un modèle complet et prêt à utiliser de politique sur l'IA générative au Canada que vous pourriez facilement intégrer dans votre manuel de politiques des employés comme tel ou en version modifiée (vous pourriez y ajouter des scénarios propres à votre organisation). Nous sommes heureux d'offrir cette option à tout employeur qui en a besoin, moyennant des frais fixes de 1000 \$ CA (taxes non comprises). Communiquez avec l'avocat·e de Dentons avec qui vous travaillez habituellement, ou cliquez ici pour demander le modèle de politique sur l'IA générative.
<p>Contrôles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des contrôles stratégiques, techniques et organisationnels pour cerner et mesurer les risques liés à l'IA. • Des contrôles doivent être élaborés par chaque service. • Ces contrôles doivent permettre à la fois de gérer les risques et de saisir les occasions.
<p>Gestion des incidents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que l'IA soit intégrée aux processus d'intervention en cas d'incident existants afin d'atténuer les risques. • Grâce aux processus de cartographie et de mesure, intégrer des mesures d'atténuation des risques liés à l'IA pour faire face aux incidents. Tester ces processus.

Nous vous invitons à consulter le guide « The Future of Global AI Governance » que Dentons a publié et dans lequel nous vous expliquons que la réglementation devra être adaptée en fonction de la trajectoire qu'empruntera l'IA à mesure qu'elle gagnera en intelligence et en autonomie.

Communiquez avec nous

Pour en savoir plus sur les façons dont Dentons peut répondre à vos besoins, veuillez communiquer avec [Peter Stockburger](#) (États-Unis) ou avec [Luca Lucarini](#) (Canada).

© 2023 Dentons. Dentons est un réseau international d'avocats proposant des services juridiques à travers ses cabinets membres et affiliés. Cette publication n'a pas vocation à fournir des conseils juridiques ou autres et ne doit pas vous inciter ou vous empêcher d'engager toute action sur la base de son contenu. Visitez [dentons.com](https://www.dentons.com) pour les mentions légales.